

Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Propositions d'aménagements cyclables pour 2016-2021

Rapport n° CP/2016/176

Service gestionnaire:

M2 - Investissements routiers

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin envisage la réalisation de cinq projets d'itinéraires cyclables, inscrits au Plan Vélo adopté en octobre 2010, au cours des cinq prochaines années, qui peuvent faire l'objet de cofinancements nationaux et/ou européens. Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider des principes d'aménagement de ces projets cyclables, de leur financement prévisionnel et de solliciter les cofinancements européens ou nationaux correspondants.

Présentation du programme FEADER :

La Région Alsace, désormais intégrée à la nouvelle Région Grand Est, gestionnaire des financements européens, mobilise une enveloppe de 3 M€ à destination des projets touristiques alsaciens – dont les projets d'itinéraires cyclables – dans le cadre du programme Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Le plafond d'investissement éligible pour un projet est de 700k€ HT pour lesquels un autofinancement de 30% minimum est exigé. Le taux maximum de cofinancement du FEADER, qui s'applique sur les 70% restant, s'élève à 53%, ce qui fixe le plafond de cofinancement à 259 k€ par projet.

Les projets faisant l'objet d'un cofinancement du FEADER doivent être réalisés dans les deux années suivant l'acceptation du dossier.

Des critères techniques de sélection des projets éligibles ont été établis par la Région en 2015, dans le cadre de la préparation du programme, en concertation avec les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin :

- Inscription dans une démarche de territoire : schémas cyclables départementaux, schéma de mobilité douce, Eurovéloroute, itinéraires transfrontaliers, etc.;
- Complétude du réseau régional d'infrastructures cyclables : maillons manquants d'un itinéraire structurant, sécurisation d'itinéraire structurant, sécurisation d'accessibilité à une gare TER ou un pôle d'échange multimodal;
- Intérêt touristique local actuel ou en devenir : itinéraire du schéma national des véloroutes et voies vertes (SN3V), boucles locales ou régionales dans le cadre d'Alsace à vélo, itinéraire cyclable desservant un site d'intérêt reconnu, liaison de pôles touristiques, etc. ;
- Maturité du projet : acquisitions foncières et procédures réalisées, consensus politique des élus concernés, engagement du maître d'ouvrage, plan de financement validé, DCE prêts à être lancés, etc..

Sur la base de ces réflexions, les itinéraires cyclables dont les enjeux convergent avec le programme FEADER, et pour lesquels le cofinancement européen permettrait de faciliter la réalisation, ont été identifiés.

<u>Présentation des projets d'aménagements cyclables susceptibles d'obtenir un</u> cofinancement FEADER.

Le Conseil départemental délibère sur les questions relatives à la voirie départementale dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 131-1 à L. 131-8 du code de la voirie routière (Article L3213-3 du code général des collectivités territoriales)

Les critères techniques de sélection ont permis de faire ressortir la pertinence de cinq projets départementaux : deux pour le territoire Nord, un pour le territoire Ouest et deux pour le territoire Sud, que l'Exécutif départemental propose de retenir.

• Itinéraire Strasbourg / Lauterbourg, section Sessenheim - Auenheim

Le Plan Vélo du Bas-Rhin prévoit un itinéraire cyclable structurant entre Strasbourg et Lauterbourg.

La Véloroute du Rhin, itinéraire « Eurovélo » (EV 15) est actuellement jalonnée sur la voie de service des Voies Navigables de France (VNF) le long du Rhin. L'utilisation partagée de cette voie, qui dessert également les gravières, est régulièrement remise en cause par VNF, dans la mesure où l'usage par les cyclistes n'est pas explicitement autorisé.

Plusieurs aménagements cyclables ont déjà été réalisés le long de la RD 468 :

- Piste cyclable entre Beinheim et Roppenheim ;
- Piste cyclable entre Roppenheim, Roeschwoog et Auenheim, y compris en traverse de Roeschwoog.

L'aménagement de la section entre Sessenheim et Auenheim assurerait la continuité des aménagements le long de la RD 468, et permettra, le moment venu, de basculer la Véloroute du Rhin sur les routes à faible trafic et les aménagements réalisés entre Drusenheim et Beinheim.

Ce projet répond totalement aux critères de sélection du programme européen FEADER dans la mesure où il constitue le maillon manquant d'un itinéraire cyclable européen stratégique (EV15). Il participe à la valorisation touristique du Nord du Département et il peut être mis en œuvre très rapidement. Il est proposé de solliciter un cofinancement FEADER pour ce projet.

Description du projet :

- Construction d'une piste cyclable entre Sessenheim Auenheim d'une longueur de 2 100m et sécurisation des carrefours ;
- Construction de bandes cyclables au droit de Sessenheim (RD137/Dangolsheim/ RD737).

Etat d'avancement :

- Etude d'avant-projet réalisée ;
- Procédures environnementales finalisées (loi sur l'eau : autorisation en date du 15/09/2014);
- Acquisitions amiables en cours de finalisation (pour 2016);
- Les travaux pour ce projet pourraient démarrer dès que le cofinancement du FEADER sera acté.

Impact financier:

Le coût du projet est estimé à 860 000€ TTC (550 000€ pour les pistes cyclables et 310 000€ pour les bandes cyclables) soit 719 000€ HT. Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Département du Bas-Rhin : 397 723,41€

Commune de Rountzenheim : 44 375,13 € HT

Commune de Sessenheim : 17 901,46 € HT

FEADER: 259 000€ *

* Sous réserve de cofinancement maximal.

La Commune de Rountzenheim participerait au titre de l'aménagement par le Département de l'entrée de la commune, une fois déduite la part subventionnable de l'aménagement. Une convention devra être établie à ce titre avec la Commune pour acter cette participation.

La Commune de Sessenheim participe au titre de la sécurisation d'un carrefour avec une voie communale. La Commission Permanente, réunie le 2 septembre 2013 a approuvé les termes de la convention à conclure avec la Commune pour la réalisation de cette opération.

* RD5: Stotzheim - Kertzfeld

Le Plan Vélo du Bas-Rhin prévoit le principe d'un itinéraire cyclable entre le Piémont des Vosges et le Rhin, au Sud d'Erstein. Plusieurs sections existent déjà :

- entre Barr et Stotzheim ;
- entre Kertzfeld et Benfeld ;
- entre Benfeld et le Rhin à Rhinau.

Le maillon entre Stotzheim et Kertzfeld est le dernier restant à réaliser pour assurer la finalisation de l'itinéraire, permettant ainsi d'assurer la liaison entre deux Eurovéloroutes (EV5 et EV15).

Ce projet répond entièrement aux critères de sélection du programme européen FEADER, à travers la liaison entre deux Eurovéloroutes (EV5 et EV15), la constitution d'une boucle régionale, et la liaison entre deux boucles locales (Klevener/Pains d'épices et Matelotes/Plans d'eau), intéressante pour le développement touristique du secteur. Il est proposé de solliciter un cofinancement du FEADER pour ce projet.

Description du projet :

• Construction d'une piste cyclable le long de la RD5, entre Stotzheim et Kertzfeld, d'une longueur de 5100 mètres.

Etat d'avancement:

- Etudes terminées ;
- Acquisitions foncières finalisées ;
- Etudes d'environnement pour les mesures compensatoires en cours ;
- Travaux pour les mesures compensatoires à réaliser ;
- Les travaux pour ce projet pourraient démarrer dès que le cofinancement FEADER sera acté.

<u>Impact financier:</u>

Le coût du projet est estimé à 862 000€ TTC soit 721 000€ HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Département du Bas-Rhin : 462 000€
- FEADER: 259 000€*

Itinéraire cyclable de la Bruche

Le projet d'aménagement de l'itinéraire cyclable de la vallée de la Bruche constitue un des itinéraires structurants du « Plan Vélo 2020 » du Département du Bas-Rhin. Il vise à améliorer la qualité de vie en milieu rural en favorisant des déplacements doux de proximité et participe à la valorisation touristique de la vallée de la Bruche.

D'une longueur totale d'environ 50 kilomètres, 50% de l'itinéraire entre Molsheim et Saales est aujourd'hui ouvert aux cyclistes. 24 km restent à aménager.

Le projet initial, basé sur un aménagement complet incluant la mise en œuvre d'un revêtement enrobé en surface, a été redéfini pour prendre en compte les contraintes budgétaires actuelles, tout en répondant aux objectifs généraux du projet :

^{*} Sous réserve de cofinancement maximal.

- Connexion cyclable VTT/VTC sur l'ensemble de l'itinéraire, par la réalisation des maillons manquants : structure de piste en matériaux stabilisés concassés ;
- Conservation des chemins existants en l'état ;
- Emprunt des voiries communales ou départementales en agglomération si possible.

Des conventions devront être établies avec les Communes ou associations foncières en cas d'utilisation de leurs voiries.

Ce projet se trouve dans le périmètre d'application de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020 (Fonds National d'aménagement et de Développement des Territoires Etat-FNADT) et répond aux critères de sélection de ce programme. En effet :

- il est inscrit au Plan Vélo 2020 ;
- il prolonge la continuité des récents investissements ;
- il participe à l'amélioration de l'attractivité des territoires, à la valorisation économique des ressources naturelles et des compétences reconnues dans le massif, ainsi qu'au développement des coopérations inter-massifs et de la coopération territoriale entre régions de montagne ;
- il s'inscrit dans l'accompagnement de l'adaptation au changement climatique.

Il est proposé de solliciter en priorité un cofinancement au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020 (Fonds National d'aménagement et de Développement des Territoires Etat-FNADT).

En fonction des cofinancements obtenus par ailleurs et sous réserve que les fonds soient disponibles, il peut également être envisagé de solliciter un financement du FEADER pour ce projet.

Description du projet :

- 600 ml de connexion à réaliser entre la RD1420 et le city-stade à Russ;
- Dispositifs restrictifs et sélectifs à aménager à Schwarzbach et à Urmatt ;
- 700 ml de connexion à réaliser au niveau de la RD704 ;
- 450 mètres de connexion à réaliser entre le cimetière et le chemin de la folie à Rothau;
- 300 mètres de connexion à réaliser entre le giratoire « Moritz » et la RD57 à Fouday;
- 1 900 mètres de connexion à réaliser entre la RD192 et la RD424 à Saulxures;
- Jalonnement de l'itinéraire.

Etat d'avancement:

- Etudes terminées, les consultations des entreprises sont prêtes à être lancées pour les aménagements prévus entre Molsheim et Schirmeck.
- Etudes en cours pour les aménagements prévus entre Schirmeck et Saales.
- Les travaux pour ce projet pourraient démarrer dès que le cofinancement MASSIF
 FNADT sera acté.

<u>Impact financier:</u>

Le coût de l'ensemble du projet est estimé à 650 000€ HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

• Département du Bas-Rhin : 325 000€ HT

Crédit MASSIF FNADT : 325 000€ HT*

^{*} Sous réserve de cofinancement maximal.

<u>Itinéraire cyclable de Strasbourg – Pirmasens- Sections RD3-Hirschtal /</u> Lembach-Tannenbrück

L'itinéraire cyclable Lembach – Hirschtal a pour vocation de prolonger l'itinéraire structurant entre Haguenau et Lembach et de compléter la liaison cyclable entre l'Alsace du Nord et Pirmasens.

Après une première phase pendant laquelle les services du Département ont assuré la conduite des études et l'engagement des procédures environnementales, la réalisation des sections RD3-Hirschtal / Lembach-Tannenbrück a été confiée à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn qui assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements.

Le contrat de territoire Sauer-Pechelbronn a acté ce principe de maîtrise d'ouvrage locale, et le Département s'est engagé à cofinancer 30% de l'opération.

Ce projet est éligible à un financement au titre du programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV). Une demande de cofinancement sera déposée par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

Description du projet :

- Aménagement d'un itinéraire cyclable sur un chemin forestier existant ;
- Longueur totale de 2 820 mètres entre la sortie de la commune de Lembach et la RD 3 au lieu-dit Tannenbrück ;
- Largeur variant de 2,50 à 3m, selon que l'itinéraire est emprunté ou non par les grumiers ;
- L'aménagement comprend une passerelle de 17 mètres de portée (largeur de 4 mètre) sur la Sauer.

Etat d'avancement des études :

- AVP réalisé;
- Procédures environnementales : Etudes finalisées (Faune-Flore-Habitats et Natura 2000, dossier loi sur l'eau) et étude d'impact au cas par cas transmise à l'Autorité Environnementale (en cours);
- Reprise de la Maîtrise d'ouvrage pour les travaux par la CDC Sauer-Pechelbronn, premiers travaux prévus en 2016.

Impact financier:

Le coût de l'ensemble du projet est estimé à 500 000€ HT. Le plan de financement prévisionnel communiqué par le maître d'ouvrage est le suivant :

- Département du Bas-Rhin : 150 000€ HT (somme comprise dans l'enveloppe mise en place par le Département au titre des itinéraires cyclables du Contrat de territoire Sauer Pechelbronn, incluant la décote de 20%)
- TEPCV: 220 000€ HT

CDC Sauer Pechelbronn: 130 000€ HT

◆ <u>Itinéraire cyclable de Wingen-sur-Moder – Ingwiller – Section RD181-Ingwiller</u>

Le "Plan Vélo 2020" prévoit un principe de liaison cyclable dans la vallée de la Moder entre Ingwiller et Wingen-sur-Moder. Cette liaison est à ce jour réalisée entre la RD181 (commune de Lichtenberg) et Wingen-sur-Moder, à partir de chemins ruraux et de défruitement SNCF.

L'aménagement de la section RD181/Ingwiller est prévu principalement en utilisant le chemin de défruitement qui longe la ligne Sarreguemines-Strasbourg. L'itinéraire doit ensuite être raccordé à l'entrée d'Ingwiller.

Au regard des critères de sélection du programme européen FEADER, ce projet constitue le maillon manquant de l'itinéraire cyclable existant et participe à la valorisation touristique du

territoire, notamment grâce à la présence du Musée Lalique et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Il est proposé de solliciter un cofinancement du FEADER pour ce projet.

Description du projet :

L'itinéraire cyclable concerne un aménagement de 1 960 mètres soit :

- Côté Ouest: RD 181 La Moder (1 435 mètres);
- Coté Est: La Moder Rauschenbourg (525 mètres).

La largeur de la piste est de 3 mètres, constante sur tout l'itinéraire sauf sur les passerelles où elle est réduite à 2,50 mètres, ainsi que sur certaines sections plus contraintes.

Etat d'avancement des études :

- Etudes d'avant-projet;
- Acquisitions foncières en cours ;
- Procédures environnementales en cours (demande d'examen au cas par cas pour l'étude d'impact, dossier loi sur l'eau, notice d'incidence Natura 2000);
- Une convention reste à conclure avec la SNCF pour le passage sous la voie ferrée le long de la Moder.

<u>Impact financier:</u>

Le coût de l'ensemble du projet est estimé à 600 000€ HT (250 000€ pour la partie Est, 350 000€ pour la partie Ouest). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Département du Bas-Rhin : 377 400€
- FEADER: 222 600€ *

Proposition de phasage des différents projets

Les programmes FEADER, Massif-FNADT et « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) constituent des opportunités à saisir pour le financement des itinéraires cyclables départementaux.

Ainsi, au regard de l'avancement des 5 projets présentés ci-avant et sous réserve des capacités d'investissements pluriannuels de la collectivité départementale, il est proposé le phasage suivant :

- Initier dès 2016 les travaux pour les itinéraires cyclables Sessenheim Auenheim et Stotzheim – Kertzfeld, sous réserve d'obtenir les financements attendus du FEADER.
- Initier dès 2016 les travaux sur la section Molsheim-Schirmeck envisagés de 2016 à 2017 puis les travaux sur la section Schirmeck-Saales envisagés de 2017 à 2019, l'ensemble dans le cadre du programme Massif des Vosges FNADT, voire FEADER.
- Réaliser ensuite l'itinéraire cyclable Wingen-sur-Moder Ingwiller Section RD181-Ingwiller, sous réserve d'obtenir les financements FEADER attendus.

La programmation des travaux de la dernière opération pour l'Itinéraire cyclable de Strasbourg – Pirmasens- Sections RD3-Hirschtal / Lembach-Tannenbrück, ne relève pas de la compétence du Département du Bas-Rhin. Néanmoins, la participation du Département au financement de ce projet implique le lancement des travaux en 2016, comme le prévoit le contrat de territoire.

En cas d'accord avec les propositions ci-dessus, les crédits nécessaires seraient engagés sur l'autorisation de programme suivante :

AP: 2015/1 G2016 Projets proximité voirie

^{*} Sous réserve de cofinancement maximal.

Montant de l'AP : 500 000 € (2 000 000 € prévus à la DM1)

Montant disponible de l'AP: 479 527,95 €

Crédits 2016 : 450 000 €

Ces montants seront ajustés ultérieurement en fonction des besoins liés aux décisions de réalisation et de l'obtention des cofinancements attendus.

Des modèles de convention (financière, à conclure avec les Communes ou EPCI, et de superposition de gestion pour les aménagements réalisés sur voirie communale ou chemin d'exploitation) sont joints en annexe.

La commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles a émis un avis favorable sur ces propositions le 24 mars 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de réaliser l'itinéraire cyclable de la section de Sessenheim-Auenheim, et approuve le plan de financement proposé ;
- décide de réaliser l'itinéraire cyclable de la section de la transversale Barr-Rust/ RD5-Section Stotzheim-Kertzfeld, et approuve le plan de financement proposé ;
- décide de réaliser les différents maillons manquants de l'itinéraire cyclable de la Bruche, et approuve le plan de financement proposé ;
- approuve le projet de réalisation de l'itinéraire cyclable Strasbourg Pirmasens des sections RD3-Hirschtal / Lembach-Tannenbrück sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn et s'engage à cofinancer 30% des travaux réalisés, tel que prévu au contrat de territoire ;
- décide de réaliser l'itinéraire cyclable de Wingen-sur-Moder Ingwiller de la section RD181-Ingwiller, et approuve le plan de financement proposé ;
- autorise son président à signer tous actes ainsi que les conventions financières correspondant au modèle annexé permettant la réalisation et le cofinancement des projets d'itinéraires cyclables mentionnés ci-avant par programme Massif des

Vosges - Fonds National d'aménagement et de Développement des Territoires Etat (FNADT), par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), ou tout autre programme ou fonds participant au cofinancement des itinéraires cyclables départementaux.

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,

Frédéric BIERRY